

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### NOUVELLE-GRENADE.

Le blocus a été levé et le différend arrangé à l'amiable. M. Russell, le consul anglais a été relâché et a reçu une indemnité de 1,000 liv. sterl. pour les mauvais traitements dont il a été victime. Les juges et magistrats qui l'avaient fait emprisonner ont été destitués. M. Russell a quitté Carthagène sur le *Madagascar*. Le consul général M. Turner vient de mourir.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 29 MARS.

On assurait à Londres le 28 qu'un bateau à vapeur le *Fulton* allait transporter de l'artillerie à St Sébastien et au Passage, que les troupes de la marine royale occuperont par ordre du gouvernement anglais. Le gouvernement anglais prend ses réserves contre don Carlos en cas de succès.

Le chiffre des exportations des produits de l'Angleterre s'est élevé pour l'année 1836, à 46,796,937 liv. sterl., l'accroissement a été de 5,359,814 liv. sterl., à New York, les importations ont été de 118,000,000 de dollars. L'augmentation a été de 30,000,000 de dollars.

Le colonel Boutourlon, auteur de l'histoire des guerres de 1812, 1813 et 1814, est arrivé à Londres, chargé d'une mission du gouvernement russe.

L'armée de mer anglaise compte, depuis la dernière promotion, qui a eu lieu le 10 janvier, 161 amiraux, 742 capitaines, 823 commodores et 2,994 lieutenants.

Le général anglais Moore est mort à Dresde, où il habitait depuis plus de six mois.

Un fermier d'Aberdeen dont la vache, d'une race distinguée, s'était cassé la jambe, la lui fit amputer et la remplaça par une jambe de bois ; à cela près qu'il boite un peu, l'animal s'en sert comme de sa jambe naturelle.

### FRANCE. — PARIS, 30 MARS.

Tous les journaux répètent ce matin, d'après un journal du soir, que le conseil des ministres a mis hier en délibération la question relative à la mise en accusation du *Courrier français* devant la cour des pairs, à raison d'un article de lundi dernier relatif à la loi sur les apanages. Nous avons relu le numéro de ce jour, et nous n'avons pas trouvé dans l'article qui traite de la loi de dotation un seul mot qui pût motiver des poursuites judiciaires. Le *Courrier français* lui-même déclare ne pas avoir entendu parler des velléités hostiles du ministère. (Cor.)

Le *Journal du Havre* affirme que les craintes répandues sur la situation commerciale de cette ville sont exagérées.

Les élections de la garde nationale continuent à présenter les mêmes résultats, c'est-à-dire de nombreuses réélctions. Dans la banlieue sur 269 officiers, il n'y a eu que 63 nominations nouvelles.

La chambre des députés vient de renouveler ses bureaux, sur neuf bureaux la majorité est à sept, et l'opposition 2.

On écrit de Lyon :

L'une de ces dernières soirées, la foule se pressait, sur la place de St-Michel, autour d'un chanteur dont la tournure et la mise étaient loin d'annoncer la misère. L'artiste en plein vent chanta plusieurs airs de *Robert le Diable*, de la *Dame Blanche*, de *Gustave* et d'autres opéras, avec une méthode et un goût, qui semblaient démontrer, en lui une éducation musicale assez soignée. Les offrandes des assistants pleuvaient dans le chapeau du chanteur qu'ils supposaient un ouvrier sans travail. Grande fut leur surprise lorsqu'ils le virent se diriger vers une pauvre femme, assise au coin d'une borne avec deux ou trois petits enfants, et verser dans son tablier le montant de sa recette. Ils comprirent alors que les sollicitations adressées à leur charité n'étaient qu'une manière touchante et ingénieuse de la faire.

Les commissionnaires américains, présents à Lyon, et sur le point de quitter cette ville, ont voulu concourir aussi au soulagement de nos ouvriers sans travail. Ils ont fait verser entre les mains de M. le maire une somme de 350 francs, montant d'une souscription.

Les lois sur l'apanage continuent à fournir un thème aux divers organes de la presse.

Nous lisons dans les *Archives maritimes danoises* :

Les Danois viennent de soutenir une guerre sur les côtes de Guinée contre la race de nègres de Virobbe, qui s'y étaient établis. Avec une armée nombreuse d'indigènes, 40 hommes de la garnison, une pièce de campagne et trois obusiers, le gouverneur a refoulé dans l'intérieur de la contrée l'ennemi, qui occupait douze villages, et qui a été obligé de se soumettre au gouverneur danois. Cet événement est de nature à accroître son influence dans le pays. Les naturels ont été terrifiés surtout de savoir avec quelle

promptitude et quelle facilité les boulets de canon se transportaient d'un lieu à un autre.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

*Saint Jean de Luz*, 25 mars : Le temps, très beau le 21, a été très mauvais les deux jours suivants (pluie et neige). Il se relève aujourd'hui par un froid très piquant. Nous verrons si Evans fera une sortie à laquelle on s'attend.

Une lettre que je viens de voir dans le moment où je trace ces dernières lignes, dit : « Les carlistes respectent l'armée d'Espartero, dont les troupes sont à Durango et Elorrio. » Ce général s'est rendu avec un bataillon à Bilbao, pour y conférer avec le général Seoane.

Iribarren a attaqué les carlistes à Larraingar, vallée d'Ulzama, du 23 au 24. Des voyageurs ont donné cette nouvelle. Ils passaient dans cet endroit pendant qu'on se battait. Ils n'ont pas vu le résultat de l'action, mais il ne doutaient pas que l'avantage ne restât aux troupes de la reine, bien plus nombreuses que celles de leurs adversaires.

Bayonne, 25 mars, sept heures du soir.

La nouvelle de l'affaire du 21, dans laquelle Iribarren a battu les carlistes, est aujourd'hui confirmée.

Le 22, la légion française fut aussi attaquée dans ses cantonnements de Lizazu à Larraingar, mais la bravoure de cette légion est au-dessus de tout éloge. Elle eut à lutter seule contre quatre bataillons carlistes et soutint le choc pendant quatre heures avec un héroïsme admirable, jusqu'à ce qu'elle mit en pleine déroute les ennemis, après leur avoir tué plus de 400 hommes, et leur avoir enlevé à la baïonnette un drapeau et 80 prisonniers. La perte de la légion consiste en un capitaine mort, huit autres blessés, et une centaine de soldats hors de combat.

Le 23, Iribarren, qui avait épuisé dans les défilés les rations dont il n'était muni que pour quatre jours, vint aussi à Larraingar pour se ravitailler ; depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, il n'a cessé de tirer avec les carlistes, qui, au nombre de sept bataillons, harcelaient sa division ; il leur a fait beaucoup de mal, et son avant garde a culbuté, chemin faisant, quatre bataillons, qui étaient postés dans des positions très avantageuses. Iribarren a fait preuve d'un grand talent militaire en conduisant ses troupes à travers des gorges impraticables et par une neige affreuse, sans autre dommage, que quelques soldats blessés. La perte des carlistes dans ces deux jours s'élève à neuf cents hommes sans compter plus de 150 prisonniers, car plusieurs charges à la baïonnette et l'artillerie de montagne dont on s'est servi avec adresse, ont fait d'immenses ravages.

La nouvelle de la défaite d'Espartero est entièrement fautive.

Andriani, évêque de Pampelune, qui fut prisonnier en décembre dernier, au moment de passer l'Ebre avec Cabrera, vient d'être condamné à mort à Legrona. Le prélat a appelé de la sentence prononcée contre lui, et il a, en outre, adressé à la reine une demande en grâce. Il espère obtenir une commutation de peine.

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 31 MARS.

Nous apprenons de bonne source que les travaux du chemin de fer avancent très-rapidement sur la section de Malines à Louvain.

M. Notomb se multiplie pour surveiller la prompt construction des nouvelles sections du chemin de fer. Il met, dit-on, son ambition à ce que le pays lui soit redevable de l'ouverture des communications entre Liège et Gand pour l'époque des anniversaires de septembre.

Le *Moniteur* du 31 contient la liste des élèves qui passeront leurs examens pour les différents grades de la faculté de médecine. Il commenceront le 30 mars et finiront le 31 avril. Ceux pour le doctorat en chirurgie et en accouchemens auront lieu les 29, 25 et 26 avril, au matin.

Les journaux ont parlé, il y a quelques jours, d'un enfant qui aurait été abandonné sur un wagon du chemin de fer. Les recherches que l'autorité a fait permettre de déclarer que ce bruit n'a pas le moindre fondement.

(*Moniteur*.)

Par arrêté royal du 6 février, 50 officiers pour la durée de la guerre sont admis définitivement dans l'armée.

On assure, dit le *Messenger de Gand*, que M. Minne-Barth a reçu sa nomination définitive comme bourgmestre de Gand.

Bruxelles, 31 mars (trois heures). — La liquidation du jour quoi que très chargée et venant à la suite de fortes variations, s'est effectuée avec facilité. L'absence de la cote de Paris avait d'abord produit une petite réaction sur les obligations Ardois, offertes à 21 3/8, sans préneurs. On s'est réuni et le cours a atteint 21 1/2 beaucoup d'argent, point de vendeurs. Société Générale émission de Paris 1500 P. Actions, Réunies 102 3/4 A ; Hauts-Fourneaux du Borinage 106 A. Très peu d'affaires dans les actions.

Après la cote : Ardois 21 5/8 argent 3/4 papiers,

Anvers (deux heures). — Ardois 21 1/2 5/8.

Marché des huiles et graines. — La graine de colza conserve son prix, celle de lin a un peu fléchi. Les huiles de colza au comptant et sur mat tiennent prix. Les tourteaux sont sans affaires.

### LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> AVRIL.

#### DE LA CONTREFAÇON LITTÉRAIRE.

Peu de questions politiques ont soulevé des débats aussi irritants que celle de la contrefaçon littéraire. La Belgique en masse a été l'objet d'accusations graves et d'outrages violents de la part des écrivains français. C'était, à leurs yeux, le pays de la rapine et du vol, par excellence. Alger, Maroc et Tunis n'ont jamais provoqué, par l'audace de leurs pirateries, un élan d'indignation plus général.

Chaque fois qu'il paraissait un livre nouveau, l'auteur, dans un article de Revue écrit à sa louange, croyait devoir donner un coup de plume, souvent pis, à la librairie belge. Il se répandait d'avance en lamentations poétiques sur le préjudice que la contrefaçon allait lui causer. C'était son ocre à lui. Mais souvent il arrivait que M. Haumann et Melin ne fissent point attention au livre ; on le laissait passer inaperçu, ou n'y touchait point. Alors la colère de l'intéressant écrivain redoublait. Dédaigner son ouvrage au point de lui refuser les honneurs de la contrefaçon ! Mais c'était inouï. Il devait donc être bien médiocre, et je vous le demande, quel est l'homme de lettres qui ait jamais pu convenir de ces choses-là ? Aussi les Belges étaient-ils de véritables barbares, qui s'isolaient chaque jour davantage de tout contact avec la civilisation.

Tout cela se pensait, se disait et s'écrivait fort sérieusement dans la capitale de la France, à Paris, où deux cents presses contrefont, jour et nuit, les œuvres des écrivains anglais, italiens et allemands. La petite conspiration, montée contre les célébrités académiques par les nullités littéraires, jalouses du succès immense des ouvrages de mérite, réussit complètement. On parvint à persuader à MM. Hugo, Lamartine et Guizot que la contrefaçon les ruinait, eux qui comptaient par milliers de francs le produit de leurs ouvrages, et le gouvernement lui-même s'émut des plaintes qui retentissaient à son oreille.

Mais quel remède employer pour combattre un mal aussi invétéré et pour en arrêter la propagation ?

Différens projets furent formulés. Il en est qui proposent, comme le moyen le plus simple et le plus efficace, la conquête de la Belgique et son incorporation à la France. — Mais alors la contrefaçon se réfugiera en Hollande. — C'est vrai. — Ou bien en Suisse. — C'est encore vrai. — Ou bien en Allemagne. — Toujours vrai. — Eh bien, provoquons alors la conclusion d'un traité abilitif de la contrefaçon dans tous les états de l'Europe. — Excellent !... Mais un pareil traité est fort difficile, et les peuples étrangers, intéressés au maintien de la contrefaçon, ne voudront pas y souscrire. — Enfin quelle résolution prendre ? — Aucune. Bornons-nous à nommer une commission chargée de rechercher les moyens les plus propres à extirper la contrefaçon. — Bien ! Ce qui fut dit fut fait. Le gouvernement français convoqua une assemblée d'écrivains et de libraires et leur demanda un rapport sur les mesures à prendre pour faire cesser le fléau.

La commission s'assembla, et après avoir consacré plus de quarante séances à l'examen des questions qui lui furent soumises, elle vint de remettre son rapport à M. le ministre de l'intérieur.

En voici les conclusions :

Les ouvrages publiés, d'arts, de sciences et de lettres, sont considérés comme une propriété absolue dont leur auteur a le droit de conserver la libre disposition.

Après la mort de l'auteur, les représentations conserveront pendant quinze ans, la possession libre et tranquille des ouvrages publiés.

Les officiers de police judiciaire, auxiliaires du procureur du roi, auront le droit de rechercher les contrefaçons et les contrefacteurs, soit d'office, soit sur une simple requisition signée du propriétaire des objets contrefaits.

Toute contravention sera punie d'emprisonnement et d'amendes, et la partie lésée recevra une indemnité proportionnée aux pertes qu'elle a essuyées.

En vérité, on ne saurait être plus modéré dans ses prétentions. Mais tout ce que l'on propose existe depuis longtemps. Chaque pays a des lois qui garantissent l'inviolabilité des droits de l'auteur sur les ouvrages qu'il publie. Nul ne peut l'en déposséder. Aussi n'est-ce pas là ce que les écrivains français ont demandé. Ils ont voulu que l'on recherchât le moyen d'interdire la contrefaçon aux libraires étrangers, et c'est sur la possibilité d'atteindre ce but que la commission de M. Guizot avait été appelée à délibérer ; mais elle s'est trouvée impuissante à résoudre la difficulté, et le projet qu'elle vient de présenter ne touche pas seulement à la question si long-temps débattue.

Nous avons prévu dès long-temps ce résultat. La contrefaçon a toujours été envisagée sous un point de vue trop rétroci. On ne l'a considérée que dans ses rapports avec la pu-



nair le riche bazar de M. Delisle. Nous nous bornerons à citer ce qui peut être décrit, c'est-à-dire les innovations de forme, abandonnant au caprice individuel toutes les questions de fond. Il faut mettre en première ligne les tissus poil de chèvre, pour robes *négligé*; les jaconas brochés, imitation satin de laine pour peignoir; les châles *pagods*, cachemires français copiés d'après les dessins les plus nouveaux des cachemires de l'Inde. Pour châles d'été nous citerons les *Puritains*, les *diaphanes*, *Notre-Dame*, et les crêpes de Chine brodés en soie sans envers, et enfin les écharpes-mantilles et des mantilles d'une coupe toutes nouvelles et ayant l'avantage de ne cacher ni la taille ni le surplus de la toilette.

Nous ayons remarqué, chez Mme. Hoquet, rue Richelieu, une autre innovation fort jolie. C'est un chapeau blanc, garni d'un ruban blanc à filet rose au bord; un bouquet de roses posé sur le côté se déroule sous un voile en tulle *illusion*, qui est relevé sur la passe et la forme, et rattaché par un nœud du côté opposé à la fleur. Nous citerons aussi deux autres chapeaux; l'un blanc, garni d'un ruban pareil, au bord duquel est une grecque en chenille ponceau; et l'autre, couleur citron, ayant un fichu de blonde derrière la forme.

La forme dite *Pandora* semble être néanmoins adoptée déjà pour les enfants et les jeunes personnes. Les rubans gros de Naples veulont, pour chapeau, ceinture et tour de cou paraissent aussi devoir être en faveur.

La forme des robes n'a pas varié essentiellement depuis notre dernier article. Toutefois cette forme subira bientôt de notables modifications. On peut déjà affirmer que, pour les étoffes d'été, les manches ne seront pas aussi collantes qu'elles l'étaient cet hiver. On prédit des manches à *bouillons*, à *spirales*, et des manches moins larges que celles de l'été dernier, mais à peu près de même forme.

On fait aussi, en toute espèce d'étoffes, des pelerines très courtes par derrière, avec trois plis par devant, arrêtés sur les épaules et revenant se nouer derrière. Cette mode, simple et jolie, sera probablement beaucoup portée cet été; les étoffes légères s'y prêtent facilement. On verra également beaucoup de mantilles pareilles aux robes.

Nous terminerons ce premier aperçu par le détail de quelques-unes des toilettes les plus agréables et les mieux combinées que nous ayons vues.

*Toilette de ville.* — Redingote de foulard chiné vert, châle pagode, chapeau de paille de soie blanc, avec voile relevé et rattaché par un nœud de ruban, guêtres en drap de soie, souliers vernis.

*Toilette de bal.* — Robe de tulle blanc; corsage à pointe garni de blonde; manches plats avec blonde rattachée par des roses blanches et de petites fleurs bleues; jupe avec plis et large ourlet, relevée de deux côtés par des fleurs semblables à celles des manches; collier demi *Sévière* avec une petite couronne derrière la tête et une branche retombant sur le côté; bas de soie blancs brodés en soie blanche.

*Modes d'homme.* — Elles offrent également peu de changements jusqu'à nouvel ordre. On remarquait seulement à Longchamps des habits couleur *pain brûlé* en drap mêlé, croisé; arrondis sur les devants, avec collet plat, basques longues et s'élargissant insensiblement par en bas; boutons à la française; gilets à châle en poil de chèvre, à raies horizontales; pantalons de demi-saison en casimir ou tricot d'un gris très-clair. Les chapeaux se portent à bords un peu larges. Les bottes vernies se font à hauts talons et s'arrondissent au bout. Les redingottes sont toujours à jupes courtes et droites et à larges revers.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 31 MARS

Naissances : 3 garçons, 3 filles.  
 Décès : 3 garçons, 3 filles, 2 hommes, 4 femmes; savoir : Jean Jos. Iepienne, âgé de 53 ans, cordonnier, rue Hocheporte, époux de Marie Barbe Lachaussée. — Jean Joseph Massuy, âgé de 25 ans, mineur au dépôt du 6<sup>me</sup> bataillon de sapeurs mineurs. — Anne Catherine Colson, âgée de 79 ans, ouvrière en dentelles, rue Pierreuse, veuve de Jean Louis Galer. — Marie Ida Falla, âgée de 59 ans, place Ste. Barbe, veuve de Jean Denis. — Jeanne Henr. Fl. d'Erckentel, âgée de 83 ans, rentière, rue de la Régence. — Elis. bell. Dieudonné Navart, âgée de 34 ans, boulangère, rue Neuve.

ERRATUM. — Dans l'état civil de Liège d'hier, lisez Guillaume Tell Pelletier; au lieu de Guillaume Tell, pelletier.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 2 avril, abonnement courant, la reprise de MARIANNE, opéra comique en 4 actes, suivi du MARI DE LA DAME DE CHEURS, vaudeville.

Lundi 3 avril, abonnement suspendu, la 8<sup>me</sup> représentation de la JUIVE.

Au 3<sup>e</sup> jour, au bénéfice de Mme. Stevens, la reprise du SERMENT, grand opéra; la 3<sup>e</sup> représentation de la BELLE ECAILLERE.

TAXE DU PAIN, du 1<sup>er</sup> avril.

Pain de seigle, 27 centimes.

Pain moitié seigle et moitié froment, 36 c.

Pain de ménage, 44 c.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le public est informé que le 10 avril 1837, à midi, il sera procédé au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication, par voie de soumission, de la fourniture de 150 chevaux de cuirassiers, 80 chevaux de guides, 400 chevaux de cavalerie légère et 300 chevaux de selle, d'artillerie et de 660 chevaux de trait pour l'artillerie et les ambulances.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles la dite adjudication aura lieu, sont déposés au bureau militaire de l'administration provinciale de Liège, rue Agimont, ou chacun peut prendre communication.

ANNONCES.

**HUBERT GEORGE, ET SON FRÈRE**, domiciliés rue de la Botte, n° 405, ont l'honneur d'informer le public qu'ils continuent le commerce de revendeur de CHAUX, de feu leur mère. 622

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130. 234

A LOUER TOUT DE SUITE UNE MAISON avec jardin située à FRAGNEE. S'adresser quai d'Avroy, n° 562. 538

On demande deux jeunes APPRENTIS BIJOUTIER. S'adresser chez M. MONARD, rue des Célestines, en l'île, n° 675 3<sup>e</sup> bis. 600

On demande un co-abonné au POLITIQUE. S'adresser rue du Pot-d'Or, N° 622.

Le docteur TALMA, chirurgien-dentiste de LL. MM., sera à Liège le 4 avril prochain. — HÔTEL D'ANGIETERRE.

On DEMANDE une DEMOISELLE d'une bonne famille, très au fait du COMMERCE D'ÉPICERIES. S'adresser au numéro 197, rue du Salon, où l'on dira pour qui c'est. 367

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

GRANDE CHEMINÉE EN MARBRE

AVEC SON ENCADREMENT EN CUIVRE, A VENDRE RUE DU POT-D'OR, N° 692.

UN JEUNE HOMME, qui vient de finir son cours de science commerciale, cherche à se PLACER dans une bonne maison de commerce de cette ville ou du dehors. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 10. 750

A LA COURONNE DE ROSES,

RUE VINAVE D'ILE N° 607. On vient de recevoir un GRAND ASSORTIMENT de COTONS ANGLAIS filés, Ecrus et Blanchis, de BAS en COTON, FILOSELLE et mi-soie, GANTS de toute espèce. Le MAGASIN est constamment pourvu de BAS de laine, BONNETS et ROBES d'enfants, FILS de SOIE à coudre, CORDONS etc., et enfin une quantité d'objets trop longs à détailler. 571

Cessation de Commerce.

M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> SOXHLET, NÉGOCIANTE, Au coin de la rue de la régence, VIS-A-VIS LE PONT DISLE A LIEGE, Voulant cesser son commerce, VEND AU PRIX DE FACILITÉS, toutes ses MARCHANDISES. S'y adresser. 635

MAGASIN PLACE-VERTE, N° 780.

M<sup>me</sup> E. SOMMER a l'honneur d'informer le public que ses magasins sont assortis de QUELQUES MILLE AUNES MOUSSELINE LAINE et CACHEMIRE en dessins les plus nouveaux; SOIRIES EN TOUS GENRES; SCHALS INDOUX et CACHEMIRE LES PLUS RICHES; QUELQUES MILLE SCHALS BROCHÉS A TOUS PRIX; SCHALS MOUSSELINE LAINE et THIBETS; ÉCHARPES, COLLIERS, FOULARDS, CRAVATES EN GRANDES QUANTITÉS. Quelques centaines pièces de Coton à tous prix; idem, lingeries et cotonnets; grand assortiment de bonnettes; quelques mille paires gants de soie, depuis fr. 1-25, etc., etc.

On trouve chez elle le plus grand choix et les prix les plus avantageux.

Ayant constamment une personne de sa maison sur la place de Paris, pour les achats, elle est à même d'offrir toujours au public les articles nouveaux à mesure qu'ils paraissent. 502

PILULES ECOSSAISES

D'ANDERSON, AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE, CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acidité des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommoder.

Prix : 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée.

Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Toin, de HAYWARD.

CAVE A LOUER,

RUE BASSE SOUVENIÈRE. Ayant l'entrée sur la rue et propre à l'entrepôt de vins soumis aux accises. — S'adresser rue Haute Sauvenière, n° 855. 509

A LOUER PRÉSENTEMENT

UN BEL APPARTEMENT MEUBLÉ, AU PREMIER. Composé d'un salon, d'une chambre à coucher assez vaste avec alcove et balcon, donnant sur un jardin, et d'un cabinet de toilette. — S'adresser rue Vinave d'Ile, N. 606. 594

A LOUER

POUR LE 24 JUIN PROCHAIN, UNE MAISON DE COMMERCE, SITUÉE PRÈS DU MARCHÉ, A côté de l'Hôtel-de-Ville, N° 998. S'adresser rue Souverain Pont, n° 599. 583

A LOUER DE SUITE

UNE JOLIE PETITE MAISON, N. 731 BIS. A l'entrée de la rue Bergère, près de celle du Pot d'Or. Consistant en 2 pièces au rez-de-chaussé, cour, cuisine, cave, deux pompes, 2 pièces au premier, 2 au second, et un grenier. S'adresser au docteur GAMBRESY, rue St. Adalbert, N. 751; tous les jours de une à quatre heures.

MAISON

SITUÉE RUE DE L'UNIVERSITÉ, VIS-A-VIS DU PASSAGE LEMONNIER. 620

MAISON A VENDRE,

PLACE DE L'UNIVERSITÉ, N° 265. S'adresser au quai d'Avroy, n° 649. 608

Société d'Horticulture.

La Société d'Horticulture ouvrira son onzième salon d'hiver à la grande salle académique de l'Université, dimanche prochain, à midi. Lundi à 10 heures du matin, le public sera admis à la voir et mardi se tirera la tombola annuelle d'une grande quantité de plantes choisies. 631

VENTE PUBLIQUE

POUR CAUSE DE DÉPART, D'UNE

PARTIE DE MARCHANDISES

POUR DAMES. LUNDI 3 AVRIL et jours suivants s'il y a lieu, il sera vendu, HOTEL DU GRAND MONARQUE, RUE SOUVERAIN PONT, de 10 à 12 et de 3 à 6 heures, les marchandises suivantes : Cols ou chemisettes brodés, fonds de bonnets brodés, divers coupons de soirées, tulle de soie, blouses, dentelles communes, plateaux de paille pour modistes et une grande partie de rubans pour chapeaux ou bonnets, etc. e. e. La vente sera faite au comptant et conditions à préfixe à son ouverture. 636

A VENDRE AUX ENCHERES,

EN L'ÉTUDE A LIEGE, DU NOTAIRE KEPPEPNE.

1° UN JARDIN,

CONTENANT 580 MÈTRES CARRÉS. Avec deux cabinets, hermitage et autres objets d'agrément situés à Liège, sur la Fontaine, ayant trois portes d'entrée, dont une par la rue Tire-Bourse.

2° UNE MAISON,

SITUÉE AU FAUBOURG ST-LAURENT, N° 1121, OCCUPÉE PAR LE SIEUR STECK. Cette vente aura lieu le 22 avril 1837, à dix heures du matin, aux conditions à voir en l'étude dudit notaire. 639

VOIR LE SUPPLÉMENT.

Etude du notaire Renoz.

Vente pour cause de départ.

MARDI 11 AVRIL 1837, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères,

D'UN RICHE MOBILIER

ENTIEREMENT EN ACAJOU ET AYANT PEU SERVI. Parmi les meubles à vendre, se trouvent plusieurs LITS avec ou sans fonds élastiques, plusieurs COMMODES, SECRETAIRES, BUFFETS, TABLES, un grand BUREAU à cylindre, Toilettes, plusieurs meubles de salon, le tout en acajou. Une magnifique PENDULE, un PIANO, de belles gravures, une très-belle soupière en argent, batteries de cuisine, litières, etc., etc. UNE VOITURE. 632

LE 4 AVRIL 1837, dix heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue derrière le Palais, par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE ROTURE, N<sup>o</sup> 95r. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 520

LE 3 AVRIL 1837, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège,

A LA LOCATION AUX ENCHÈRES D'UNE MAISON,

AVEC JARDIN, SITUÉE A LIÈGE, SUR LE PRÉ DE St-JACQUES. Cette maison conviendrait parfaitement à un CAFE ou autre établissement public de ce genre. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 521

A LOUER EN TOUT OU EN PARTIE

UNE BELLE ET GRANDE MAISON AVEC UN MAGNIFIQUE JARDIN, SITUÉE A FRAGNEE. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 522

A LOUER UNE BELLE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DEVANT LES CARMES, Composée de deux grands appartemens entièrement indépendans, deux cours, deux écuries très-vastes, remises, deux cuisines, etc., etc. On pourra, si on le désire, louer les appartemens séparément. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 518

VENTE D'objets de Quincaillerie.

MERCREDI 5 avril 1837, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères,

D'UNE QUANTITÉ D'OBJETS DE QUINCAILLERIE FINE, DITE ARTICLES DE PARIS.

Le 3 AVRIL, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND et devant M. le juge de paix du canton du Sud de la ville de Liège, en son bureau rue mont St. Martin, à la vente définitive de

DEUX MAISONS SITUÉES A LIÈGE, RUE SUR LA FONTAINE, n<sup>o</sup> 154 ET 155. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, pour connaître les conditions. 616

PROPRIÉTÉ AU LAVEUX A VENDRE.

MARDI 25 DE CE MOIS, à deux heures de relevée, on vendra aux enchères, en l'étude du notaire PAQUE,

UNE MAISON, N<sup>o</sup> 1162,

Avec 5 à 6 verges grandes de JARDIN, située au LAVEUX, quartier du Sud à Liège, joignant de trois côtés à des chemins publics, et du 4<sup>e</sup> à M. Gaillard. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 627

VENTE APRÈS DÉCÈS.

VENDREDI ET SAMEDI 7 et 8 avril à deux heures de relevée, on vendra quai d'Avroy, 586, une quantité de meubles en chêne, entr'autres un joli buffet à glaces, commodes, garde-robes, bois de lits, horloge, tables, chaises, un joli franquin, batterie de cuisine, plusieurs litres en étain, une grande chaudière en cuivre, de Forpas, bèches et autres outils de cultivateurs.

Ainsi qu'une superbe collection de plantes et arbustes tant en pleine terre que d'orangerie, tels qu'orangers, camélias, quatre superbes myrthes, rosiers du Bengal, idem pyramidaux, tulipiers, catalpa, thuyas, cèdres de virginie, pivoines en arbres et herbassées, et quantité d'autres plantes dont le détail serait trop long. Le premier jour on vendra les meubles. — ARGENT COMP. — 629

A SURENCHÉRIR.

LES DEUX PIÈCES DE TERRE, SISES A HERMÉE

ONT ÉTÉ ADJUGÉES, SAVOIR : Celle de 30 verges en quatre lots dont le ter. de 7 verges pris vers le sud et occupé par Jean Bertho, au prix de francs 700 de Le 2me. de même contenance, détenu par Nicolas Godin, à 790 Le 3me. de 11 verges, exploitées par Jacques Thonnart, au prix de 1,100 Le 4me. de 5 verges, occupées par Gilles Joseph Radoux, à 425 Et la pièce de 18 verges, détenue par Janssen, en deux lots, dont un formé de la moitié prise vers le nord ouest, au prix de 837 Et l'autre moitié à 810 On peut, jusqu'inclus le 14 de ce mois, à midi, les surenchérir d'un 20<sup>e</sup> en en faisant la déclaration devant le notaire PAQUE. 628

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE 15 MAI 1837, dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères, en l'étude A LIÈGE DU NOTAIRE KEPPENE ET PAR SON MINISTÈRE,

1<sup>o</sup> D'UN CORPS DE FERME AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES ARABLES,

Contenant environ ONZE BONNIERS ET DEMI, exploitée par les époux Collette; cette belle propriété est située au lieu dit Outrecour, commune DE BATTICE, entre José et Hervé, à un demi quart de lieue de cette ville,

2<sup>o</sup> UNE AUTRE PETITE FERME OU METAIRIE PLACÉE PRÈS DE LA PRÉCÉDENTE,

au lieu dit la voie de Chêne, même commune de Battice Composée d'une bonne et grande MAISON, d'une plus petite à côté, avec jardin et prairie contenant environ quatre hectares et demi. Ce deuxième article est exploité par la veuve Vassen. Et c'est aux conditions à voir en l'étude, à Liège, rue St. Hubert, n<sup>o</sup> 591, dudit notaire. 409

Les expériences concluent. Les approbations des savans, des académies et sociétés royales de médecine, les commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées dans le Bulletin des lois (5 août et 1<sup>er</sup> novembre 1833) attestent l'efficacité et les avantages du SIROP DE JOHNSON. Qui guérit les PNEUMONIES, les TOUX, les BRÛLES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modifiant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Gounardin, à Paris, et dans chaque ville. Au DÉPOT, chez MM. les Pharmaciens : T. JANNÉ, à Liège. Picaud, à Louvain. Cléris, à Bruxelles. Debever, à Courtray. Massee-Franquet, à Gand. Cambelin, à Ath. Cortaighe, à Binche. Philippe, à Gosselies. Lejeune, à Quatrevaux. Devillez, à Louve. Goyot, à Namur. Luyts, à Namur. Montomégis, à La Haye. Smout, à Malines. Fauts, à Louvain. Gazez de Boy, à Bruges. Pison-Fanourie, à Ypres. Van Mier, à Mons. Wany, à Raminont. Fontaine, à Charleroi. Lemaire, à Perwez. Capelle, à Louvain. Xiproux, à Dison. Ellemans, à Veveyers. Lechampe, à Luxembourg. Vandenberg, à Bredele.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur; GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur, UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

CHOCOLAT FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE,

Au n<sup>o</sup> 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Saulep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

BOURSES.

Table of market data for Paris, Amsterdam, and Anvers, listing various financial instruments and their prices.

Table of market data for Anvers, listing various financial instruments and their prices.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 31 MARS 1837. Les fonds Espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. — Ardoins ouvert 21 1/2 5/8 3/4 7/8 3/4 et reste 21 7/8 cours. Primes à un mois 23 3/4 dont 1 p. c. cours. On a fait peu d'affaires.

Table of market data for Brussels, listing various financial instruments and their prices.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 31 MARS. Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch. de diverses marchandises et passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 31 MARS. Café. — On a cité aujourd'hui les transactions suivantes: 200 balles Brésil à 28 c. 300 balles environ Batavia de 28 5/8 à 29 1/4. Sucre raffiné. — Environ 40,000 kil. pains méisés en papier et 6,000 kil. Candi ont été traités à prix divers pour l'exportation. On a également cité la vente à livrer de 3,000 pains méisés pour l'exportation. La demande reste suivie et nos prix bien soutenus. Potasse. — La vente publique de 300 bques. potasse d'Amérique qui a eu lieu hier, n'a donné aucun résultat. Il y avait cependant acheteurs pour les premières, mais elles ont été retirées à fr. 45. — On a cité aujourd'hui de la main à la main la vente de 50 bques. d'Amérique à fr. 21 ainsi que quelques autres petits achats moins marquans.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n<sup>o</sup> 622, rue du Pot d'Or, à Liège.